Agence Régionale de la Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Plan d'action connaissance 2023 - 2026

Agence Régionale de la Biodiversité de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

www.biodiversite-bfc.fr

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
NIÈVRE

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaires
0	16/01/2022	Version de travail – pour information
1	21/06/2023	Révision après GTs
2	15/11/2023	Révision après GT CTCB
Def	15/02/2024	Révision après GT CTCB

Sommaire

1. Présentation et Objectifs 4
A. Présentation 4
i. Agence Régionale de la Biodiversité 4
ii. Plan d'action pour la connaissance de la Biodiversité 2023 – 2026 4
B. Constat des besoins identifiés 4
i. Objectifs 4
ii. Destinataires des productions 6
2. Fonctionnement des outils de la connaissance au sein de l'ARB 8
A. Gouvernance des outils de la connaissance 8
i. Organisation de la gouvernance 8
B. Fonctionnement de la plateforme de géoservices Sigogne 9
i. Activité de la plateforme 9
ii. Habilitation SINP de la plateforme de géoservices Sigogne 9
C. Missions de l'observatoire 10
D. Rapprochement 10
3. Programme de travail 11
A. Objectif garantir la cohérence et la continuité de service : 11
i. Cohérence et alignement stratégique 11
ii. Continuité de services : 11
B. Améliorer la qualité de la donnée 13
i. Partage de la donnée naturaliste de qualité 13
ii. Elargir le socle des sources des données 13
iii. Créer des outils pour rationaliser les moyens disponibles 15
C. Assurer l'information des publics 16
i. Promotion de la biodiversité et mobilisation de l'action 16
ii. Sensibilisation, diffusion, et communication 16
iii. Valoriser auprès des naturalistes des actions de la connaissance 17
D. Développer la coopération et l'innovation 17
i. a. Participation à des programmes d'action partenariaux sur la connaissance et la conservation de la biodiversité 17
ii. Interconnexion des observatoires thématiques 18
iii. Innovation 18
A. Comité Régional Biodiversité 20
B. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel 20
C. Collectif Régional Biodiversité 20
D. Conseil d'Administration de l'Agence 20
E. Comité Technique de la Connaissance de la Biodiversité 21

F. Chefs de File 21
A. Liens avec les orientations de la SRB 22
B. Projets d'indicateurs : 22
i. Statuts des espèces 22
ii. Indice Région Vivante 22
iii. Biodiversité et Infrastructures de transport 22
iv. Biodiversité et Forêt de BFC 23
v. Déclinaison indicateurs nationaux et internationaux 23
vi. Mise à jour des indicateurs historiques de l'ORB 23
vii. Indicateurs complémentaires prévus 24
A. Organisation de la connaissance de la biodiversité 25
B. Niveau international 25
i. Stratégies : Nations Unies 25
ii. Indice de Singapour 26
iii. Conservation : UICN 27
iv. Indicateurs : GEO-BON 27
v. Données : GBIF 28
C. Niveau national 28
i. Stratégie : Stratégie Nationale de la Biodiversité 28
ii. Données : SIB – SINP 29
iii. Indicateur 30
iv. UICN France 31
D. Niveau régional 33
i. Stratégie et Schéma : 33
ii. Données et indicateurs : Feuille de route de l'ARB 34
E. Niveau Infrarégional 35

1. Présentation et Objectifs

A. Présentation

i. Agence Régionale de la Biodiversité

L'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB) s'est construite sur la nécessité de disposer d'outils partagés pour la préservation de la biodiversité entre État, Région, Départements, Collectivités locales, acteurs socio-économiques, entreprises, organisations non gouvernementales et citoyens. Elle a pour objectif de renforcer les dynamiques partenariales. Elle œuvre pour soutenir les projets de territoire visant à mieux préserver et valoriser la biodiversité à des échelles opérationnelles.

L'ARB se tient également à disposition pour intervenir en tant qu'animateurs ou experts sur des sujets relevant de ses missions statutaires (ex : travail partenarial sur les ABC/ ABI). Cette mission n'est néanmoins pas intégrée au présent plan d'action connaissance.

La volonté de l'ARB est d'être efficace pour la biodiversité dans une dynamique de plus-value à l'existant. L'Agence ambitionne de participer activement à la connaissance générale des milieux naturels et des espèces, d'agréger et de mettre à disposition l'ensemble des données scientifiques validées en faveur des activités visant le ménagement du territoire, des milieux naturels, des espèces et de leurs interactions réciproques et des continuités écologiques. Le but est de collaborer et de travailler de concert avec tous les acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité, en restant à leur écoute et en respectant leurs champs d'intervention respectifs.

ii. Plan d'action pour la connaissance de la Biodiversité 2023 – 2026

Les outils de la connaissance de la biodiversité que sont la plateforme de géoservices Sigogne et l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) ont rejoint l'Agence au 1er janvier 2022. Ces dispositifs étaient initialement portés par l'association Sigogne (maintenant Organisation Régionale de la Donnée et de l'Expertise Naturaliste) pour la plateforme de géoservices et Alterre BFC pour l'Observatoire. Après une première année dédiée à l'installation des outils dans le respect de la continuité de service et suite à la finalisation de la feuille de route de l'ORB 2020-2022, il est nécessaire de proposer à nos partenaires une vision claire et partagée des objectifs de l'ARB en matière de connaissance de la biodiversité pour la période 2023-2026. En effet, une des missions de l'Agence est de s'assurer qu'il y existe une cohérence dans l'action publique. Il doit donc y avoir des liens avec la stratégie connaissance au sens large et avec les objectifs des partenaires qui vont au-delà des missions de l'ARB seule.

Ce plan d'action, qui s'inscrit dans la feuille de route de l'ARB, se veut donc partenarial et doit intégrer au mieux les enjeux des structures. Plusieurs réunions de travail ont été conduites pour définir les attentes et les propositions les plus adaptées au contexte régional.

B. Constat des besoins identifiés

i. Objectifs

Le processus d'élaboration de ce plan d'action 2023-2026 se base sur plusieurs objectifs partagés. Ces objectifs s'appuient sur le travail préparatoire avec les partenaires et reposent sur le socle des missions statutaires de l'Agence. Ils sont regroupés en axes principaux, chacun mettant l'accent sur un domaine spécifique d'intervention.

1. **Garantir la cohérence et la continuité de services :**
    a. **Cohérence et alignement stratégique** : Assurer la cohérence entre les actions de l'ARB, les stratégies de connaissance nationales et régionales dont notamment la SRB (cf. annexe 1) et les objectifs des partenaires, prioritairement ceux des co-financeurs. La prise en compte des stratégies concerne l'ensemble des domaines de la connaissance naturaliste qui pourrait être utilisé dans le cadre des outils de la connaissance de l'Agence, la biodiversité en général et les domaines connexes.
    b. **Continuité de services** : les outils de connaissance de l'Agence doivent continuer à minima à assurer le niveau de services qu'ils avaient avant leur intégration dans l'ARB, pour la mise à disposition des données pour la plateforme de géoservices Sigogne et pour la production et la mise à jour des indicateurs pour l'Observatoire Régional de la Biodiversité.
2. **Améliorer la qualité de la donnée :**
    a. **Partage de la donnée naturaliste de qualité :** Les enjeux autour de la qualité de la donnée et de son contexte d'acquisition ont une grande importance pour permettre l'utilisation des informations de manière adaptée à chaque situation. Le travail engagé, en partenariat avec les chefs de file et les membres du CTCB, doit être approfondi, notamment sur la précision des métadonnées et le renforcement de la standardisation.
    b. **Diversification des sources des données :** Au-delà du travail déjà en place avec les chefs de file sur la qualité des données, il est nécessaire de compléter la base de données de la plateforme de géoservices en intégrant les données d'autres sources et de taxons moins étudiés jusqu'à présent ou d'autres types de représentation de la biodiversité. Le but est de permettre la mise à disposition des données pertinentes pour les usages envisagés dans le respect de leur sensibilité. Toutes les données n'ont pas la même qualité et l'élargissement des sources données (ex : données de science participative, données du SINP national, mais également données satellitaires, lidar, tracking…) doit faire l'objet d'une analyse pour déterminer l'intérêt d'un stockage dans les bases de données de Sigogne et de la mise à disposition à différents publics. Une stratégie d'intégration de la donnée devra être définie, les circuits de validations seront réorganisés au besoin. Il est également nécessaire de modifier les méthodologies d'intégration dans la plateforme pour permettre une « intégration au fil de l'eau ».
    c. **Création d'outils pour utiliser au mieux les moyens disponibles :** Les moyens humains et financiers mobilisables pour la connaissance de la biodiversité sont limités. Il est essentiel de pouvoir fournir des indicateurs et des cartographies pour identifier et permettre de combler les lacunes en matière de connaissance de la biodiversité afin, entre autres, de sensibiliser les décideurs aux besoins de poursuivre l'apport de connaissance. En parallèle du travail sur les lacunes de connaissance du territoire, il est essentiel d'aider à maintenir est à développer des suivis long terme correctement protocolés.
3. **Assurer l'information des publics :**
    a. **Promotion de la biodiversité et mobilisation de l'action :** Mettre en avant l'état de la biodiversité et les pressions qu'elle subit, afin de sensibiliser les décideurs aux enjeux et intérêts de la préservation de la biodiversité. La production d'indicateurs doit conduire à des analyses qui guident l'action.
    b. **Sensibilisation, diffusion et communication :** Cet objectif vise à promouvoir les indicateurs établis auprès des citoyens et acteurs publics, pour leur permettre de prendre conscience, au même titre que l'urgence climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de s'approprier les actions efficaces envisageables pour accroitre la résilience.
    c. **Valorisation auprès des naturalistes :** Valoriser les réussites de sauvegarde grâce aux connaissances acquises pour développer le sens de leur action en tant que producteur de données. Ce travail peut se faire en lien avec les relais existants comme BFC nature.
4. **Développer la coopération et l'innovation :**

a. **Participation à des programmes d'action partenariaux sur la connaissance et la conservation de la biodiversité :** apporter une plus-value aux acteurs du territoire sur des programmes d'actions partenariaux sur la connaissance et la conservation, favoriser le rapprochement avec les acteurs académiques, naturalistes, les organismes de recherche et les gestionnaires du territoire.
b. **Interconnexion des observatoires thématiques :** Articuler la connaissance naturaliste avec les autres observatoires thématiques à différentes échelles pour créer des synergies entre les politiques et favoriser la transversalité.
c. **Innovation :** développer de nouvelles approches pour répondre aux problématiques du territoire.

Pour contribuer à l'effort commun de préservation de la biodiversité, les objectifs du plan d'action connaissance de l'ARB 2023-2026 se concentre sur le développement et le déploiement des outils de l'Agence, intégrant les enjeux de nos partenaires. Il est toutefois nécessaire de rappeler que le pilotage stratégique de la biodiversité relève de la gouvernance régionale. Le rôle de l'ARB est d'apporter son soutien, d'offrir son expertise et de contribuer à la mise en œuvre de ces stratégies, sans se substituer aux instances décisionnelles.

ii. Destinataires des productions

a. Utilisateur

Plusieurs publics forment les bénéficiaires des productions intellectuelles et des outils de la connaissance de la biodiversité mis à disposition par l'Agence. Une distinction doit être opérée entre les publics acculturés aux questions liées à la biodiversité, professionnels en relation avec ces thématiques au niveau scientifique, technique, administratif et réglementaire, les publics dont ce n'est pas le champ d'expertise mais dont l'action peut avoir une incidence forte, décideurs, utilisateurs de la nature (professionnels ou non) et plus largement l'ensemble des citoyens de la région.

Les citoyens de la région constituent l'audience la plus importante en nombre sur le territoire. Les opinions partagées peuvent influencer fortement les décisions. Si les citoyens commencent à ressentir et se saisir des enjeux liés au changement climatique, pour ce qui concerne ceux liés à la perte de la biodiversité c'est encore difficile.

L'Agence doit jouer un rôle de facilitateur et de vulgarisateur pour ce public. La sensibilisation doit se faire au travers d'une communication efficace. Les informations transmises doivent être précises, concises et faciles à partager. Outre faire découvrir la biodiversité et son état, la connaissance doit servir pour mettre en évidence les interactions entre biodiversité et société ainsi que les services qu'elle lui rend. La finalité est de favoriser une meilleure perception et compréhension de ce sujet complexe pour faciliter la prise de conscience et encourager l'action éclairée.

b. Usages

Les usages identifiés pour les outils de la connaissance portés par l'ARB peuvent être regroupés en plusieurs catégories.

1. Réglementation et conformité :
    - Police et instruction réglementaire
    - Constitution de dossiers réglementaires soumis à instruction / Rédaction de porters à connaissance
    - Aide à la décision proactive
    - Évaluation
2. Gestion et Planification :
    - Gestion d'espaces naturels

- Planification
- Recherche de zone lacunaire / Stratégie d'acquisition de connaissance
- Recherche et Innovation

3. Recherche scientifique :
    - Innovation : mise à disposition de nouvelle approche
    - Qualification et quantification de la biodiversité
4. Sensibilisation et Diffusion de Connaissance :
    - Sensibilisation / Éducation à l'environnement
    - Conception d'événements culturels ou sportifs, choix d'itinéraire
    - Diffusion de connaissance

2. Fonctionnement des outils de la connaissance au sein de l'ARB

A. Gouvernance des outils de la connaissance

i. Organisation de la gouvernance

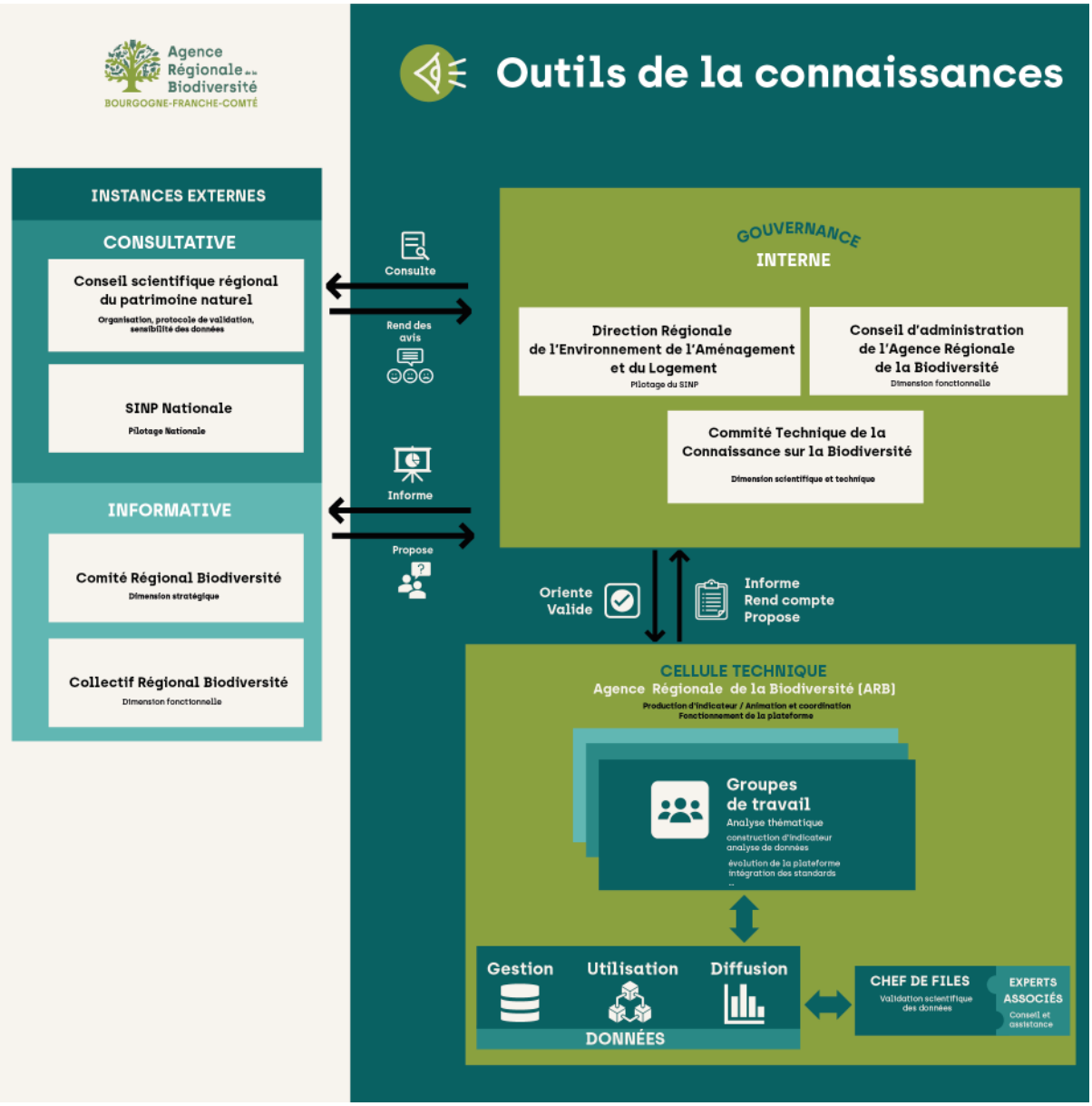

La gouvernance externe est composée de quatre organes indépendants : le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le SINP National qui ont des missions de validation (organisation de la donnée et habilitation SINP) puis le Comité Régional Biodiversité, et le Collectif Régional Biodiversité qui ont une position de conseil informel. La gouvernance externe peut solliciter l'Agence pour toutes questions relatives à l'organisation de la connaissance, ses productions et ses orientations. Dans l'esprit d'assurer une cohérence des

politiques publiques, le fonctionnement interne de la connaissance au sein de l'ARB est articulé autour d'un triptyque décisionnel, technico-scientifique et animation. La gouvernance interne est composée du Conseil d'Administration de l'ARB pour le rôle décisionnel, de la DREAL pour le pilotage du SNIP et du CTCB pour les aspect scientifique et technique.

La cellule technique est animée par l'équipe technique de l'Agence qui s'assure de la cohérence des choix de groupes d'indicateurs avec les différentes stratégies portés par les instances de gouvernances. Elle s'assure également de la faisabilité technique, scientifique et financière de la réalisation des indicateurs retenus, de l'animation de la plateforme de géoservices. Elle coordonne également les groupes de travail qui assurent la production technique des indicateurs, préparent les évolutions de la plateforme et la mise en place des standards. Ces groupes ont pour rôle de proposer, identifier les sources de données pertinentes, échanger sur la structuration et le contenu, valider les méthodes, analyser et valider techniquement les résultats et participer à la relecture des productions. Les travaux de préparation, d'écriture et mise en forme des productions et de diffusion seront réalisés par la cellule technique de l'Observatoire.

Les productions des groupes de travail sont soumises aux CTCB pour observation avant publication et sont présentées annuellement aux instances de gouvernances.

L'assise technique de l'ensemble repose sur les données dont la qualité est assurée par les chefs de file en liens avec des experts associés.

B. Fonctionnement de la plateforme de géoservices Sigogne

i. Activité de la plateforme

La plateforme de géoservices Sigogne est un outil qui offre à tous un accès aux informations géographiques sur la faune, la flore, la fonge et les milieux naturels présents sur le territoire. Elle est destinée à un large public, incluant les professionnels de la biodiversité qui peuvent accéder à des fonctionnalités avancées. Les données sont issues d'une grande variété de sources, qui sont intégré directement dans la plateforme, ou par l'intermédiaire des chefs de file. La validation des flux de données d'espèces et d'habitat au niveau régional sont assurés par les chefs de file qui sont assistés au besoin d'experts associés en lien avec les producteurs de données en fonction de leur aire d'action. Le contrôle technique est assuré par l'ARB. La circulation et la protection des données sont garanties par l'utilisation de standards d'échanges et la mise en place d'un processus qualité. Les autres types de données sont intégrés après consultation du CTCB.

Le SINP national gère la plateforme de données open data nationale. Une partie des données hébergées par la plateforme de géoservices abonde se système. Le SINP national délivre l'habilitation aux plateformes régionales. Le CSRPN est consulté dans ce cadre pour donner un avis sur les circuits de validation des données et sur les sensibilités des espèces au niveau régional.

ii. Habilitation SINP de la plateforme de géoservices Sigogne

L'habilitation des plateformes régionales du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) traduit la nécessité d'identifier les dispositifs régionaux qui constituent le SINP. L'habilitation est une démarche constructive et incitative permettant de mettre en œuvre le SINP de manière collective. Elle est accordée pour une durée déterminée, définie lors de l'instruction du dossier déposé par la plateforme, en fonction des éléments apportés. L'habilitation peut être conditionnée et accompagnée de recommandations, notamment celle du schéma métier national. Elle est révisée périodiquement, au maximum tous les 3 ans. La plateforme de géoservices Sigogne est le dispositif habilité en région Bourgogne-Franche-Comté du SINP. Le renouvellement de l'habilitation SINP est prévu pour l'année 2024, un des aspects à prendre en compte pour cette période est la transition des données vers un modèle en open data.

C. Missions de l'observatoire

L'ORB Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif de changer la perception des enjeux de la crise de la biodiversité, d'en qualifier les causes et les conséquences à l'échelle régionale et de suivre la prise en compte du problème par la société. Ses missions sont de recueillir, traiter, analyser et valoriser des données et informations sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines. Il doit porter à connaissance et sensibiliser les citoyens sur l'état de la biodiversité, suivre et évaluer les politiques publiques et aider à la décision les acteurs du territoire. Il élabore et met à disposition des indicateurs basés sur le modèle DPSIR et rattachés aux 6 grandes orientations de la SRB.

D. Rapprochement

Les outils de la connaissance que sont l'Observatoire et la plateforme de géoservices doivent être amenés à travailler plus en synergie et à s'alimenter mutuellement. Ce rapprochement concerne notamment la gouvernance, l'usage et la fourniture de données, les orientations à prendre dans la stratégie d'acquisition de la connaissance et la mise en commun des outils techniques dont la plateforme constitue le socle avec les composants de géovisualisation et de synthèse préexistante. Les fonctionnalités de la plateforme de géoservices relatives aux synthèses seront à rapprocher du volet observatoire. Les dispositifs seront regroupés au sein d'un seul ensemble : « Sigogne l'Observatoire Régional de la Biodiversité ».

3. Programme de travail

A. Objectif garantir la cohérence et la continuité de service :

i. Cohérence et alignement stratégique

a. Objectif : être en appui aux stratégies

Il existe différentes stratégies du niveau international au niveau régional pour rendre compte de l'état de la biodiversité et de la connaissance de cette dernière. (cf. annexe 1). Les actions de l'Agence dans le domaine de la connaissance de la biodiversité s'inscrivent dans ces périmètres.

Les dispositifs animés par l'Agence doivent notamment rendre compte de la Stratégie Régionale Biodiversité pour l'Observatoire. Les indicateurs de l'ORB doivent rendre compte des 6 orientations de la SRB.

La plateforme de géoservices Sigogne doit participer au Système d'Information sur la Biodiversité (SIB).

Actions :

- Produire des indicateurs qui rendent compte des 6 orientations de la SRB (cf. annexe 2 : projets d'indicateurs 2023-2026)
- Respecter les règles d'ouverture des données dans le cadre de l'habilitation régionale du SINP pour la plateforme de géoservices Sigogne et du nouveau schéma métier du SINP (cf. annexe 3 : schéma métier du SINP)

ii. Continuité de services :

a. Objectif : Maintenir et améliorer les fonctionnalités de la plateforme

Répondre le plus efficacement possible aux besoins des utilisateurs s'inscrivant dans le cadre de la préservation de la biodiversité.

Action

- Mettre en œuvre la plateforme V3 fonctionnelle avec tous ses modules (2023) et procéder à une amélioration continue de cette dernière en formalisant un programme annuel d'évolution prenant en compte les demandes des partenaires et utilisateurs, sur la base notamment d'un retour d'expérience après la première année de mise en service et des besoins formalisés lors des formations des utilisateurs.
- Maintenir un support utilisateur en continu pour s'assurer de leur satisfaction.

Détecter et corriger les bugs informatiques et erreurs dans les données.

Livrable : retour d'expérience utilisateur

Indicateur :

Nombre et taux de tickets incidents ouverts et résolus

b. Objectif : Développer l'usage de la plateforme

Garantir un niveau d'usage optimale de la plateforme en :

- Formant les utilisateurs et en informant des évolutions de la plateforme.

Actions :

Organiser des formations de prise en main de la plateforme, de ses fonctionnalités ou répondant à des usages avancés et spécifiques pendant toute la durée du plan d'action.

Elaborer une liste annuelle de structures et d'usages vers qui porter l'effort de formation

Indicateur : nombre de formations et personnes formées annuellement

Taux de satisfaction des formations

Nombre annuel de nouveau utilisateurs (nombre de comptes, nombre d'ouvertures des fonctionnalité spécifiques)

Livrable : liste de structures

---

c. Objectif : Suivre le SINP national

En parallèle du travail sur l'habilitation de la plateforme, il est nécessaire de maintenir l'ensemble des partenaires informés des évolutions nationales du SINP et s'assurer de disposer de standards régionaux cohérents avec le niveau national. Il faut en particulier s'assurer de la révision du circuit de la donnée pour suivre les standards nationaux et étudier la diversification des sources, en collaboration avec les partenaires, chefs de file et CTCB.

Action :

Animer des groupes de travail regroupant les chefs de file régionaux

Informer le CTCB du développement des méthodologies régionales en conformité avec les standards nationaux.

Tenir annuellement une réunion d'échanges avec les utilisateurs de la plateforme.

Livrable : guide des métadonnées (2024), liste des métacadres régionaux (2024), circuit de la donnée (2024), date et compte-rendu de la réunion d'échanges

---

d. Objectif : suivre les évolutions statutaires des espèces

Il est nécessaire de mettre à disposition des données actualisées sur les espèces et les modifications des statuts qui leur sont associés (réglementation, évaluation, conservation…).

Action

Maintenir à jour la liste d'espèces de Bourgogne-Franche-Comté accompagnée de leurs statuts au minimum annuellement, ou au fil de l'eau quand d'importantes mises à jour sont effectuées sur les statuts, pour une diffusion sur le site de la DREAL.

Livrable : Tableur actualisé annuellement de liste d'espèces présentes en Bourgogne-Franche-Comté et leurs statuts

---

e. Objectif : Actualiser des indicateurs de l'ORB

Évaluer et actualiser, lorsque c'est souhaitable et faisable les indicateurs préexistant de l'ORB

Action :

Relier une partie des indicateurs déjà produits par l'Observatoire Régional de la Biodiversité aux orientations de la SRB.

Mettre à jour ou abandonner certains indicateurs avec la volonté de suivre une évolution au fil du temps. (cf. annexe 2 : projets d'indicateurs 2023-2026)

B. Améliorer la qualité de la donnée

i. Partage de la donnée naturaliste de qualité

a. Objectif : Améliorer l'interopérabilité de la plateforme

Assurer l'interopérabilité avec les plateformes régionales IDEO BFC et nationales via des normes et standards de l'information géographique permet le partage des données utilisant des services de la plateforme régionale IDéO BFC gérée par l'ARNiA.

Action :

Rendre moissonnable le catalogue de métadonnées de Sigogne par celui d'IDéO BFC en lien avec le catalogue nationale (data.gouv.fr)

Rendre accessible les webservices (OGC) publiés sur la plateforme de géoservices par IDéO BFC et d'autres plateformes.

---

b. Objectif : Harmoniser les données naturalistes

Poursuivre l'harmonisation des données naturalistes versées dans la plateforme, en utilisant notamment les standards de données et de métadonnées du SINP. La description des données dans les métadonnées améliore leur valorisation (données protocolées).

Action :

S'assurer que les données versées ou transmises sont bien accompagnées de leurs métadonnées

Accompagner les producteurs de données à la prise en main de l'outil de saisie des métadonnées

Indicateurs : **nombre de fiches de jeux de données**

nombre de fiches de cadres d'acquisition

nombre de fiches de métacadres

---

c. Mise à disposition des données

Des adaptations des modalités de mise à disposition des données avec les usagers pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leurs métiers est une demande récurrente des utilisateurs des outils de la connaissance au sein de l'Agence. Il est nécessaire de travailler à une amélioration du service et à un cadrage précis des besoins et des réponses à apporter.

Action

L'Agence doit travailler avec les partenaires, chefs de file et CTCB, pour permettre de répondre à ce besoin, que ce soit par la mise à disposition d'extraction de données, la mise en place de flux sécurisés ou tout autre dispositif adapté permettant de couvrir les besoins des professionnels tout en garantissant un usage adapté de la donnée.

---

ii. Elargir le socle des sources des données

Objectif : Rendre accessible l'ensemble des données naturalistes de qualité produites sur le territoire régional

a. Objectif : Étudier la prise en compte des sources de données en fonction de leur qualité

Au côté des données validées actuellement par les chefs de file, des données en quantités sont produites et circulent librement (SINP national, GBIF, données de sciences et d'inventaires participatifs…). Il est nécessaire d'évaluer le traitement qui doit être apporté à ces informations nombreuses et de qualité variable. Établir si leur intégration est souhaitable ou non dans la plateforme, et le cas échéant, la manière de les rendre accessibles et de les distribuer.

Action

Mettre en place un groupe de travail (Chefs de file, CTCB) pour évaluer ces nouveaux lots de données. Dans le cas d'une intégration souhaité dans la plateforme, nature du traitement à apporter (diffusion, indice de fiabilité, méthode de validation et mode de circulation pour ces nouvelles sources de données…). Ce groupe de travail sera également l'occasion d'échanger sur les modes de préparation des données automatisables par la plateforme (pré-validation de la donnée)

Livrable : Doctrine partagées sur le traitement des données en fonction de leur source (stratégie d'intégration des données en lien avec le travail sur le circuit des données) et le cas échéant mise en application

---

b. Objectif : Faire contribuer à la plateforme tous les producteurs de données

Certains partenaires potentiels de la plateforme de géoservices n'abondent pas encore le dispositif, que ce soit directement ou via les chefs de file. Afin de proposer l'information la plus complète possible aux utilisateurs de la plateforme, il faut se rapprocher de ces producteurs pour tendre vers une exhaustivité des données de qualité.

Action :

Se rapprocher des producteurs de données qui n'abondent pas encore le dispositif. Les fédérations de chasse, de pêche, la FREDON ou encore l'ONF font partie des structures déjà contactées et potentiellement contributrices à court terme.

Indicateur :

- **Nombre de données provenant de source ne contribuant pas à la plateforme avant 2023.**
- **Nombre de partenariat de versement de données**

---

c. Objectif : faciliter l'intégration technique des données

Il est nécessaire d'évaluer la mise en place de nouveaux outils facilitant l'intégration de données dans la plateforme de géoservices. Ces nouveaux outils permettront de réduire les délais entre le versement d'un lot de données et la diffusion des données validées sur la plateforme, notamment en permettant une intégration en continu des lots.

Action :

Étudier la faisabilité, la pertinence et l'intérêt de la mise en place d'un guichet de versement

Etudier la faisabilité, la pertinence et l'intérêt de la mise en place d'un outil de saisie de données dans la plateforme (pour les sciences participatives par exemple).

Livrable :

Analyse de faisabilité d'un guichet de versement et réalisation le cas échéant

Analyse de faisabilité d'un outil de saisie et réalisation le cas échéant

---

d. Objectif : analyser la faisabilité d'intégrer des données d'imagerie (satellites, aérien, drone)

Les données d'imagerie issues de capteurs aéroportés 'satellites, aérien, drone), et leurs produits de diffusion (classifications, nuages de points, modèles numériques) sont des ressources qui peuvent être pertinentes vis-à-vis des objectifs de la connaissance au sein de l'ARB.

Action :

Réaliser une étude de la faisabilité, de la pertinence et l'intérêt détaillant l'intérêt de ces données, leur utilisation et les moyens de mise à disposition le cas échéant

---

e. Objectif : analyser la faisabilité d'intégrer des types de données naturalistes qui ne sont pas actuellement présentes dans la plateforme

Certain type de données naturalistes ne sont pas présentes dans la plateforme, par exemple les données de tracking ou d'ADN environnemental. Qui bien qu'exploitées et permettant la production de données d'observations, notamment par les chefs de file, ne sont pas directement accessibles aux utilisateurs. Il est nécessaire de vérifier la faisabilité, la pertinence et l'intérêt de valoriser les données issues de ces protocoles d'acquisition de données.

Action :

Réaliser une étude de faisabilité, d'intérêt et mise à disposition le cas échéant.

iii. Créer des outils pour rationaliser les moyens disponibles

a. Objectif : identifier les lacunes de connaissances

Le territoire comporte des lacunes de connaissance dans les données disponibles. Il est nécessaire de les identifier pour alimenter les dispositifs de surveillance de la biodiversité terrestre.

Action : Développer un indice de connaissance pour identifier les « zones blanches » dans les données, c'est-à-dire les zones peu ou pas prospectées pour les différents groupes taxonomiques.

Ces cartographies pourront à plus long terme être confrontées aux zones de hotspots de biodiversité potentielle estimées via une approche de modélisation afin de produire une évaluation des zones d'intérêts à potentiellement prioriser pour les prochaines prospections (zone d'intérêt potentiel fort mais faisant actuellement l'objet de peu de suivi). Ces zones d'intérêts théoriques seront cependant à confronter aux dires d'experts naturalistes et à complémenter par des vérifications sur le terrain. Production d'une Cartographie et d'indicateur « dent creuse de biodiversité ».

Livrable : Cartographie de l'indice de connaissance par groupes taxonomique à différentes échelles de maille spatiale. A plus long terme, hiérarchisation des zones d'intérêt prioritaire pour des prospections futures.

---

b. Objectif : aider à maintenir et développer les dispositifs de suivi long terme

Les dispositifs de suivis long terme sont des outils précieux pour permettre de comprendre les évolutions des populations d'espèces et de rendre compte de l'impact des politiques de conservation et de restauration. L'ARB doit faire le lien entre ces dispositifs présents et à venir et les productions de l'ORB, pour permettre notamment de factualiser auprès des co-financeurs leur intérêt.

Action :

Indicateurs relatifs à ces dispositifs à mettre en place ou mettre en avant, en lien avec l'Indice Région Vivante. Mettre en avant les dispositifs qui alimentent les stratégies (SRB / SNB/ Stratégie de Surveillance de la biodiversité terrestre.)

C. Assurer l'information des publics

i. Promotion de la biodiversité et mobilisation de l'action

a. Objectif : Rendre compte de l'état de la biodiversité

Il s'agit de mettre en avant l'état de la biodiversité et les pressions qu'elle subit, afin de sensibiliser les décideurs aux enjeux et intérêts de la préservation de la biodiversité

Action :
Produire des indicateurs régionaux dans le cadre de l'ORB en suivant le modèle DPSIR et en étant dans le cadre des orientations de la SRB. (cf. Annexe 2)

b. Objectif : partager les outils de la connaissance de la biodiversité à différents échelons opérationnels

L'Observatoire Régional de la Biodiversité est régi par la pluralité des publics auquel il s'adresse. De ce fait, une des volontés identifiées en 2021 est de diversifier les méthodes de production afin de toucher l'ensemble de son spectre de cible. Il semble donc important de pouvoir décliner certains de ces indicateurs à différentes échelles.

Pour garantir la cohérence entre les différentes échelles (nationale, régionale, infrarégionale) et pour répondre aux demandes précises de certains acteurs, les indicateurs doivent être déclinables à des échelles territoriales. Pour cela, la méthodologie de réalisation des indicateurs doit prendre en compte la faisabilité et l'adaptabilité à ces échelles.

De plus, quand c'est souhaitable et faisable, il faut préparer des indicateurs cohérents avec les niveaux supra et déclinables en infra régional (Observatoires territoriaux de la Biodiversité - département, EPCI, SCOT…).

Action :

Analyser les indicateurs produits à l'échelle régionale pour identifier ceux qui sont adaptables à d'autres échelles. Les décliner le cas échéant.

Réfléchir les productions des synthèses de territoires de la plateforme de géoservices dans une logique d'observatoires territoriaux.

ii. Sensibilisation, diffusion, et communication

a. Objectif : s'adresser à chaque public avec le bon support

Pour garantir l'accès à l'information auprès des différents publics ciblés par l'Observatoire Régional de la Biodiversité, il est important de promouvoir différemment l'information en fonction de chaque public. Pour cela, l'Observatoire doit décliner ses productions entre communication simplifiée, communication détaillée et communication experte.

Action :

Poursuivre et développer l'outil pédagogique NaturoScoop à l'attention des citoyens et décideurs.

Promouvoir et mettre à jour d'autres supports ludiques tels que le livret « 100 chiffres expliqués sur les espèces ».

A l'attention des publics experts, les indicateurs y compris ceux qui vont être réalisés doivent apparaître sur le site dédié à l'ORB et inclure les documentations détaillées en méthodologies et sources de données.

Livrable : support de communication déclinant les indicateurs pour différents publics

Refonte du site web pour permettre un accès cohérent en fonction du public aux informations

iii. Valoriser auprès des naturalistes des actions de la connaissance

Il est nécessaire de rendre compte aux structures et aux personnes qui abondent les dispositifs de la connaissance de l'usage qui est fait de leur production.

Action :

Assurer une transparence dans l'utilisation pour les indicateurs de l'observatoire des données et identifier clairement les sources.

Mettre en œuvre une enquête utilisateur de l'utilisation de la plateforme.

D. Développer la coopération et l'innovation

i. a. Participation à des programmes d'action partenariaux sur la connaissance et la conservation de la biodiversité

a. Accompagnement de l'expertise naturaliste

La promotion de l'expertise naturaliste dans l'accompagnement de la donnée est une nécessité. En effet l'interprétation de la donnée technique est un domaine délicat et il est nécessaire que des mécanismes de valorisation et d'information sur l'expertise accompagne la production de données, pour d'une part, une meilleure qualité des productions mobilisant la donnée naturaliste et d'autre part soutenir l'expertise développée dans notre réseau de partenaires.

Action

Participer à la mise en place une réflexion sur l'animation du réseau d'expert naturaliste.

---

b. Objectif : Renforcer les partenariats avec les universités et le monde de la recherche

L'ARB a la volonté de mettre en œuvre des projets qui s'appuie sur une expertise robuste, que ce soit avec les membres du CTCB et en particulier les chefs de file mais également en lien avec le monde académique (organismes de recherche et universités).

Action

Concrétiser les projets initiés en 2023 :

- Etablir une collaboration avec le laboratoire de géographie THéMA sur les connectivités des réseaux écologiques dans le cadre de la mise en place de la trame verte et bleue.

Livrables : Projet partenarial sur le sujet des connectivités écologiques en lien avec le laboratoire.

- Mettre en place une collaboration avec l'UMR Agro-écologie (INRAE Dijon) et l'UMR 6249 CNRS-UBFC (laboratoire Chrono-Environnement) et les chefs de file pour la réalisation d'une cartographie des espèces, et des hotspots de biodiversité à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (projet global lié au développement du projet ARBRE -utilisation des données CarHab- et ADAPT -Fonds vert, Aide à la détermination des aires protégées du territoire).

  Livrables :

- Production d'une méthodologie de traitement des données, validée par le comité scientifique, en vue de la production de cartographie de probabilité de présence de différentes espèces, notamment des espèces à enjeux, de cartes de richesse spécifiques estimées (par modélisation) par groupe taxonomique.

- Création d'une boite à outil opérationnelle pour créer et visualiser ces cartographies facilement pour l'ensemble des territoires de la région.

ii. Interconnexion des observatoires thématiques

a. Objectif : préparer les premières collaborations inter-observatoires

Le rapprochement avec des observatoires thématiques existants est envisagé pour répondre aux besoins des acteurs de secteurs en lien fort avec la biodiversité, comme l'agriculture, la santé, la qualité de l'air et de l'eau. Ces thématiques ont déjà développé une expertise dans la création de suivi de tendance pour les sujets qui les concernent. Un rapprochement avec les missions portées par l'Agence permettrait des croisements d'informations souhaitable pour l'aide à la décision.

Action

Initier les prises de contacts avec les observatoires régionaux porteurs d'informations complémentaires aux productions de l'ORB (ORECA BFC, ORISK, Atmo BFC, Alterre BFC, Observatoire de l'Agriruralité…).

Préparer des indicateurs multithématiques avec ces partenaires.

iii. Innovation

a. Objectif : Rapprochement

La plateforme de géoservices et l'ORB sont au cœur des dispositifs de la connaissance de l'Agence. Ces outils étaient initialement portés par des structures indépendantes. Les avoir réunis au sein d'une entité unique permet d'envisager un fonctionnement optimisé de ces outils.

Ce rapprochement doit permettre la mise en cohérence de certaines fonctionnalités comme la mise en forme des indices et des indicateurs au sein de tableau de bord cohérent. C'est également l'occasion d'avoir des éléments de connaissance qui soient adaptables aisément à différentes échelles en se basant sur les fonctionnalités de la plateforme pour mettre à disposition des indicateurs infrarégionaux ou thématiques.

Ce rapprochement doit s'appuyer sur une identité commune, pour les visuels, les messages et la communication. Cela pourra s'appuyer sur une révision du fonctionnement des productions de l'Agence dans un écosystème de sites internet.

Action :

Proposer une plateforme et un fonctionnement unifié pour les outils de la connaissance au sein de l'ARB.

b. Objectif : rester informé des évolutions technologiques et assurer une veille technique

En parallèle des travaux de mise à disposition des données, de création et de mise à jour d'indicateurs et d'accompagnement des territoires, une veille technique et scientifique doit être conduite pour permettre aux outils de se maintenir à jour et de proposer des évolutions qui répondent aux besoins des utilisateurs. Par exemple, des indicateurs pertinents en s'appuyant sur des outils innovants (drone – lidar -imagerie satellite) en complément des méthodes traditionnelles, pourraient être développés.

Action :

Mettre en place des temps dédiés à la veille technique. Rendre compte des outils et méthodes adaptés qui pourraient améliorer les outils de la connaissance au sein de l'Agence auprès du CTCB. Les mettre en œuvre le cas échéant.

c. Objectif : contribuer au développement de l'usage des données spatiales

Avec la multiplicité des données spatiales d'observation de la Terre maintenant accessibles à tous, il devient nécessaire de travailler de concert avec les communautés scientifiques et l'ensemble des acteurs du territoirepour améliorer l'information sur ces données et les services disponibles associés.

Action :

Participer à la mise en place de l'animation régionale Theia de l'IR Data terra pour fédérer, en collaboration avec le dispositif IdeO BFC de l'Arnia et les universités régionales, les acteurs du territoire et favoriser l'utilisation de données spatiales.

Participer au groupe d'organisation de webinaires dédiées aux retours d'expérience sur l'utilisation de données spatiales.

ANNEXE 1 : Instances de Gouvernance des outils de la connaissance de la biodiversité en région

A. Comité Régional Biodiversité

Le CRB est co-présidé par le préfet de Région et le Président du Conseil régional, ou leurs représentants. Ce comité constitue le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Il est associé :

- à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB),
- à l'élaboration, à la révision et au suivi du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il peut émettre des propositions ou des recommandations sur tout projet de travaux ou de plans ou de programmes ayant une incidence sur la biodiversité à l'échelle de la région. Il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par l'Agence Régionale de la Biodiversité.

B. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est une instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional. Notamment sur :

- la valeur scientifique des méthodologies utilisées pour les inventaires et celles proposées dans le cadre des stratégies ou plans d'action ;
- les propositions de listes régionales d'espèces protégées ;
- La délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées ;
- les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ;
- toute question relative au réseau Natura 2000.

C. Collectif Régional Biodiversité

Le collectif régional biodiversité est une instance de gouvernance informelle qui réunit, en Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL, la Région, l'OFB,les Agences de l'eau et l'ARB. Les départements peuvent y être invité. L'objectif de ce comité est d'informer ses membres des principales actions relatives à la biodiversité en région et de coordonner leurs actions. La Région assure le rôle de chef de filât biodiversité. La DREAL a le rôle de pilote régionale du SINP.

D. Conseil d'Administration de l'Agence

Constitué de 30 membres d'origines plurielles (représentants des collectivités locales, de l'Etat et de ses établissements publics, organismes socio-professionnels, associations environnementales, organismes de recherche, ou personnes qualifiées) dont les regards croisés se rapprochent de ceux de la société civile, le Conseil d'Administration de l'ARB BFC détermine la politique de l'établissement et définit ses orientations générales notamment sur le sujet de la connaissance.

E. Comité Technique de la Connaissance de la Biodiversité

Pour permettre un travail collaboratif, un organe consultatif au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté a été créé. Il a pour objectif de préparer les décisions du Conseil d'Administration en matière d'organisation de la connaissance sur la biodiversité. Cet organe se dénomme le Comité technique de la connaissance de la biodiversité (CTCB).

Le CTCB a pour mission d'apporter une expertise sur les problématiques liées à la connaissance de la biodiversité et en particulier sans être exhaustif, il :

- Connaissance
    - propose à la validation du Conseil d'administration de l'ARB les documents de cadrage des outils de la connaissance,
    - contribue à la définition des orientations du développement de la connaissance de façon équilibré sur le territoire y compris pour les domaines actuellement non encore couverts (paysages, géologie, sols, collections ou tout autre domaine naturaliste),
    - se prononce sur l'usage des données et les productions des outils de la connaissance,
    - contribue au référentiel régional de données sensibles,
    - fait des propositions de thèmes de travail,
    - se coordonne avec les travaux du CSRPN,
- Plateforme de géoservices
    - se prononce sur la nature et le processus du schéma de diffusion des données naturalistes régionales,
    - se prononce sur les objectifs opérationnels, les travaux et décisions nécessaires à la mise en place et à l'évolution des géoservices de de la plateforme,
    - propose et se prononce sur les évolutions de la charte partenariale de la plateforme de géoservices,
    - contrôle l'avancement des prestations de développement de la plateforme de géoservices
    - propose à la validation du Conseil d'administration toutes modifications des missions des chefs de file, des domaines d'intervention ou des territoires de compétence,
    - peut désigner des membres du CTCB en charge de se prononcer sur l'ouverture des droits à la plateforme de géoservices en lien avec l'équipe technique. Un bilan sur ces ouvertures de compte sera présenté annuellement au CTCB,
    - contribue à la définition des actions de formation, d'information et de communication autour de la plateforme de géoservices.
- Observatoire
    - Contribue à la mise en place des groupes d'expertises de l'observatoire
    - Analyse les indicateurs proposés par les groupes d'expertise

F. Chefs de File

Les chefs de file sont les structures suivantes : Conservatoire botanique national du Bassin parisien – Muséum national d'histoire naturelle (CBNBP), Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB), Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CENFC), Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté (CPEPESC), Ligue pour la protection des oiseaux Bourgogne-Franche-Comté (LPO BFC), Société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun - Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) et Direction régionale de l'Office français de la biodiversité (DR OFB). Les chefs de file, structures naturalistes expertes sur un domaine et un territoire de compétence, ont notamment la responsabilité d'assurer la validation scientifique des données. Ils font transiter ces données validées vers la plateforme de géoservices Sigogne.

ANNEXE 2 : Projets d'indicateurs de l'ORB.

A. Liens avec les orientations de la SRB

La production des indicateurs de l'ORB sera réalisée en s'appuyant la SRB, chaque indicateur sera rattaché à l'une des orientations stratégiques ce cette dernière.

- **Orientation A : Biodiversité, Préservation et Reconquête :** quantifier et qualifier le patrimoine naturel de BFC, évaluer l'état et l'évolution de la biodiversité et des pressions qui s'exercent sur celle-ci.
- **Orientation B : Biodiversité, Aménagement du territoire et Changement Climatique :** quantifier et qualifier la biodiversité en milieux urbains et leurs interactions. Il doit également permettre d'intégrer les prospectives d'évolutions dans une climat changeant.
- **Orientation C : Biodiversité et Enjeu de Développement :** quantifier et qualifier la prise en compte de la biodiversité par les acteurs socio-économiques du territoire.
- **Orientation D : Biodiversité, Adhésion et Participation de tous :** quantifier et valoriser le niveau de sensibilisation du grand public à la biodiversité.
- **Orientation E : Biodiversité, Connaissance et Expertise pour l'Action Collective :** quantifier et valoriser les partenariats avec les professionnels de la biodiversité ou les recherches scientifiques. Il a également pour but d'initier et porter des projets de connaissance novateur.
- **Orientation F : Biodiversité, Synergies pour Améliorer l'Efficacité de l'Action :** quantifier et valoriser les synergies entre les dispositifs en faveur de la protection de la biodiversité. Suivis et évaluation des liens entre les politiques publiques en faveur de la biodiversité.

B. Projets d'indicateurs :

i. Statuts des espèces

6 indices pressentis et en cours de rédaction

- Espèces menacées par taxon et cartographie des zones occurrences
- Espèces concernées par une stratégie de protection et de restauration (plan d'action et plan de gestion),
- Listes rouge Régionales et Comparaison avec Liste Rouge France
- Evolution des observations
- Taux de rareté des espèces
- Changements de statut des espèces protégées

---

ii. Indice Région Vivante

Élaborer l'IRV, avec les jeux de données adaptés disponibles.

Décliner l'indice global en plusieurs indices spécifiques par groupes taxonomiques, par milieux et en différentiant les EEE. Permettre de rendre compte de l'intérêt des dispositifs de suivi long terme.

---

iii. Biodiversité et Infrastructures de transport

Mettre à disposition le travail produit par le Groupe d'Échanges sur les InfraStructures de transport et la Trame verte et bleue (GEIST) sous pilotage DREAL et Opérateur CEREMA.

- Mise en Ligne de la cartographie des points de Collision Sigogne : Septembre 2023
- Création de la page indicateur : Octobre 2023
    - Nombre de collisions
    - Cartographie des tronçons accidentogènes
    - Espèces les plus impactées
    - Contributeurs du GEIST

---

iv. Biodiversité et Forêt de BFC

- Indices Forêts IGN
- Indices de biodiversité en Forêt via les données Sigogne
- Indices mortalité forestière (Ravageurs et changement climatique)
- Kit Indices Biodiversité (fournit par l'IGN)
- Proportion des Labels en Région

---

v. Déclinaison indicateurs nationaux et internationaux

Après un Benchmark, il s'agit de déterminer les indicateurs suprarégionaux qui sont déclinable aux échelles régionales voir infrarégionale avec un biais acceptable.

Source possible : UNBL (ex : Human modification Index) et ONB

---

vi. Mise à jour des indicateurs historiques de l'ORB

MàJ a voir avec le CTCB

- - Atteinte des milieux humides (2022) -> voir avec le CEN
- - Espèce Exotiques Envahissantes (2021) -> 2024-2025 Page dynamique
- - Evolution Artificialisation des sols (2019) -> 2024-2025 Page dynamique et mise à jour
- - Fragmentation milieux aquatique (2019) -> A discuter avec les partenaires
- - Phytosanitaire usage agricole (2021) -> 2024-2025 Page dynamique et mise à jour
- - Continuité écologique inter-régional (2018) -> Non
- - Evolution Abondance Pop Oiseaux (2019) - > 2024 IRV
- - Evolution Occupation Sols (2017) -> 2024-2025 Page dynamique et mise à jour
- - Part Eaux bonne surface (2020) -> A discuter avec les partenaires
- - Part Espèces Menacées (2020) -> 2024 Page Statut des Espèces
- - Réservoirs et Corridors (2017) -> A discuter avec les partenaires
- - Aires protégées (2020) -> 2024 Page dynamique et mise à jour
- - Moyens Financiers Biodiv (2018) -> A discuter avec les partenaires
- - Part Espaces protégés SRCE (2017) -> A discuter avec les partenaires
- - Part Surface régionale SCoT (2015) -> A discuter avec les partenaires
- - Part territoire N2000 (2019) -> 2024 Page Aire Protégées
- - SRCE documents urbanisme (2018) -> A discuter avec les partenaires
- - Surface agriculture bio (2019) -> 2024 Indicateur Agriculture & Biodiv

---

vii. Indicateurs complémentaires prévus

- Indicateur Bibliométrique : biodiversité dans les publications scientifiques
  - Publication sur la biodiversité de BFC
  - Publication par des chercheurs de BFC
  - Réseau des auteurs
- Indicateur demobilisation citoyenne :
  - Dispositifs pour les scolaires (ATE, école dehors…)
  - Mobilisation grand public (Potes…)
  - Animation grand public (fêtes de la nature)
- Indicateur complémentaire sur les eaux de surfaces
  - Labélisation « rivière sauvage »

ANNEXE 3 : Cadre de travail du plan d'action - Stratégies de la connaissance

A. Organisation de la connaissance de la biodiversité

Les missions de connaissance de la biodiversité au sein de l'Agence doivent s'organiser en prenant en compte d'une part les cadres plus larges dans lesquels elles s'inscrivent au niveau international, national et régional et d'autres part les besoins des différents bénéficiaires, notamment à des échelles infrarégionales et multithématiques.

Les différents jeux d'indicateurs de biodiversité définis aux niveaux mondial, européen, national et local, ont été élaborés dans des contextes particuliers, et présentent ainsi des caractéristiques différentes. Au niveau global, ils viennent appuyer une dynamique d'engagements en faveur de la biodiversité initiée il y a plus de 20 ans, alors qu'au niveau local, ils correspondent au renforcement plus récent du rôle et de l'implication des territoires dans la préservation de la nature. L'élaboration de l'ensemble de ces jeux coïncide également avec une dynamique plus large de travaux sur les indicateurs environnementaux et de développement durable en réponse à un besoin grandissant d'outils d'aide à la décision et de suivi-évaluation.

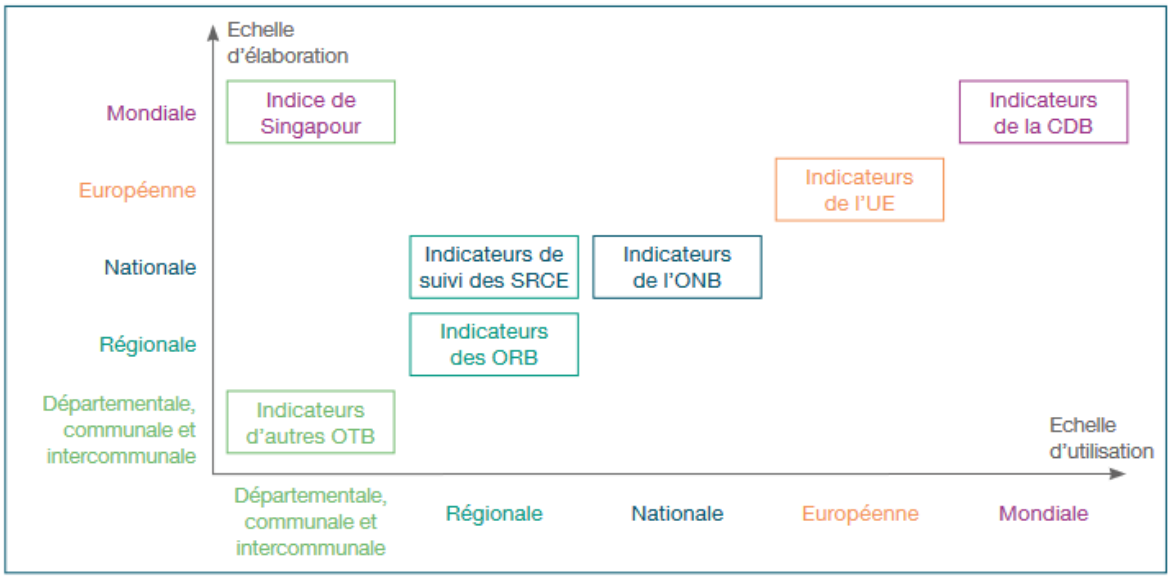

Figure 3 : Principaux types de jeux d'indicateurs de biodiversité considérés dans l'étude par échelles d'élaboration et d'utilisation

Src : UICN France (2014). Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires. Paris, France.

B. Niveau international

i. Stratégies : Nations Unies

Les nations unies, dispose depuis 1993 d'un organe consacré aux décisions relatives à la biodiversité, la Convention des Nations Unies sur la diversité Biologique (CBD) qui travaille sur les objectifs de :

- conservation de la diversité biologique,
- utilisation durable des composantes de la diversité biologique,
- partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Elles ont proposées le 3 septembre 2021, le **projet de cadre mondial de la biodiversité** pour l'après-2020 qui définit les objectifs nécessaires à la sauvegarde de la planète d'ici à 2050 avec 21 cibles pour 2030. Les actions internationales et nationales s'inscrivent dans ce cadre, et les missions relatives à la connaissance de l'Agence doivent également aller dans ce sens.

Par ailleurs, elles mettent à disposition des outils et des données libres pour l'amélioration de la connaissance de la biodiversité via son dispositif **UNbiodiversityLab**.

ii. Indice de Singapour

En mai 2008 lors de la neuvième COP de la CDB à Bonn (où l'engagement des autorités locales a été reconnu nécessaire pour la mise en œuvre de la CDB), M. Mah Bow Tan, Ministre du Développement national de Singapour, a proposé le développement d'un indice pour permettre aux villes de mesurer leurs progrès dans la conservation de la biodiversité.

Le Secrétariat de la CDB et le National Parks Board de Singapour ont alors organisé une série d'ateliers d'experts internationaux (en 2009, 2010 et 2011), en lien étroit avec le Partenariat mondial sur l'action locale et infranationale pour la biodiversité, afin d'élaborer ce jeu d'indicateurs nommé Indice de Singapour sur la biodiversité des villes. Celui-ci a été conçu pour répondre à trois questions clés :

- Quelle biodiversité indigène se trouve dans la ville ?
- Quels services écosystémiques sont fournis par la biodiversité en ville ?
- Quelles actions et dispositions sont prises par la ville pour préserver ou améliorer la biodiversité en ville ?

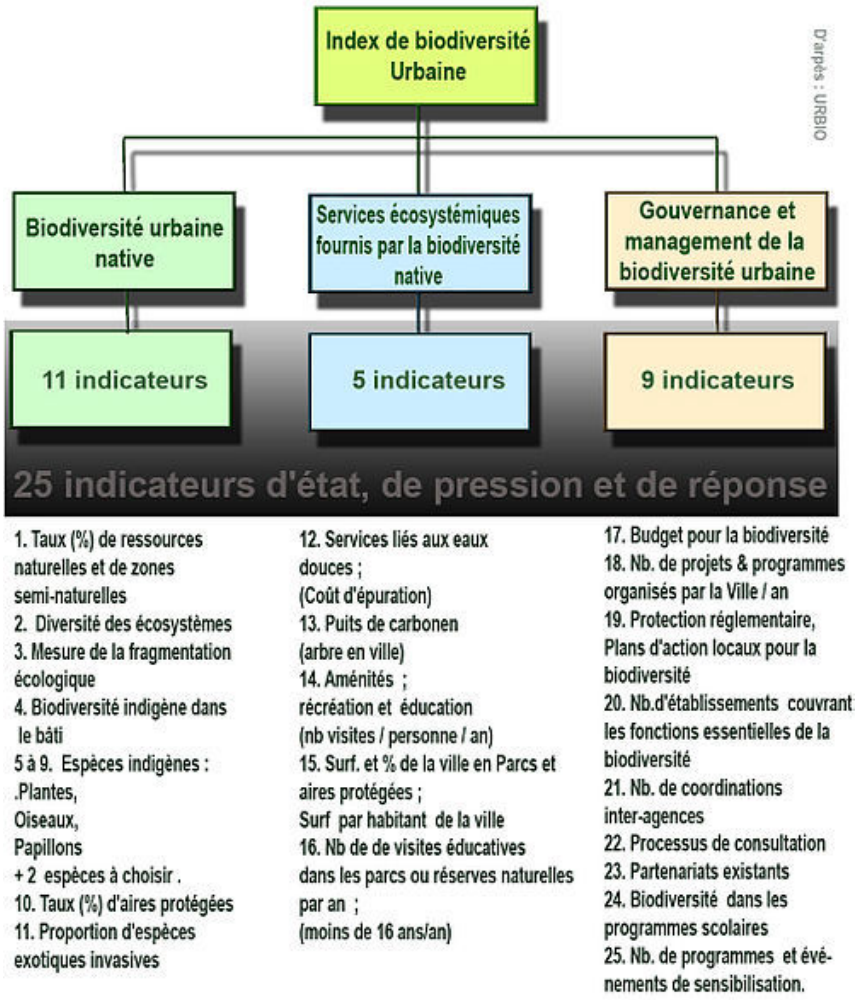

iii. Conservation : UICN

L'union International pour la conservation de la nature est un organisme international qui joue un rôle majeur dans les politiques de protection et de conservation de la nature avec notamment le pilotage des programmes listes rouge et listes vertes.

iv. Indicateurs : GEO-BON

Le Group on Earth Observations (GEO) est un organisme international créé pour coordonner les efforts visant à créer un Réseau mondial de participants au Système mondial des systèmes d'observation de la Terre sur la base de données libres. Plusieurs réseaux sont créés dans ce groupement dont le Biodiversity Observation Network (BON) qui a pour but d'améliorer la qualité et la quantité des données, des informations et des indicateurs pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. Ils travaillent notamment sur des estimateurs de suivi de la biodiversité robustes, les Essentials Biodiversity Variables (EBV) dont le but est, entre autres, de permettre les suivis des objectifs de la CBD et de Aichi.

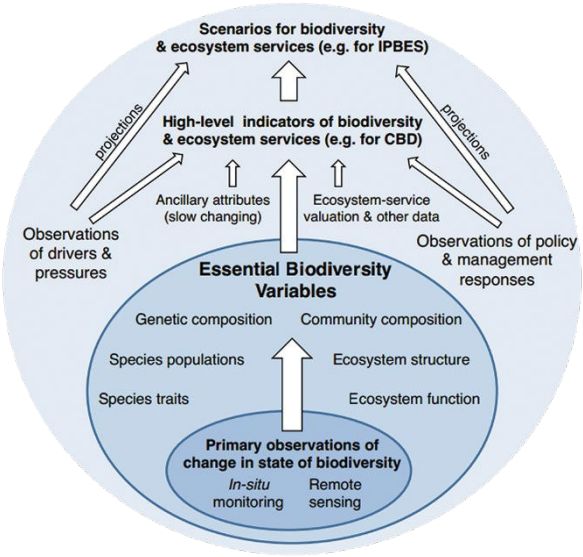

a. *Source : GeoBON.ORG*

v. Données : GBIF

Le GBIF (Global Biodiversity Information Facility) est un système mondial d'information sur la biodiversité dans lequel ont été versé à l'heure actuelle plus de 1,4 Milliards de données. Il est porté par Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La France, et donc la région, y contribue par le biais du SINP.

C. Niveau national

i. Stratégie : Stratégie Nationale de la Biodiversité

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la CBD. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. La stratégie s'appuie sur trois principes :

- la sobriété dans l'usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d'intervention, qui peuvent être locales, nationales ou internationales ;
- l'opérationnalité, pour entraîner par des actions concrètes, les changements nécessaires à la transition écologique.

Trois premiers axes visent à :

- protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées sur 30 % de notre territoire incluant 10 % de protection forte ;
- utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques : accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions ainsi que l'artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature, développer les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement ;

- sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble : les citoyens, notamment les jeunes, les entreprises et le secteur public.

ii. Données : SIB – SINP

a. SIB

Le Système d'information sur la biodiversité (SIB) est le dispositif qui a pour objectif de fédérer toutes les données disponibles et mobilisables sur la biodiversité en France, afin d'améliorer leur accessibilité et leur réutilisation. Il propose le cadre stratégique national suivant pour les systèmes d'information qui s'y rattache :

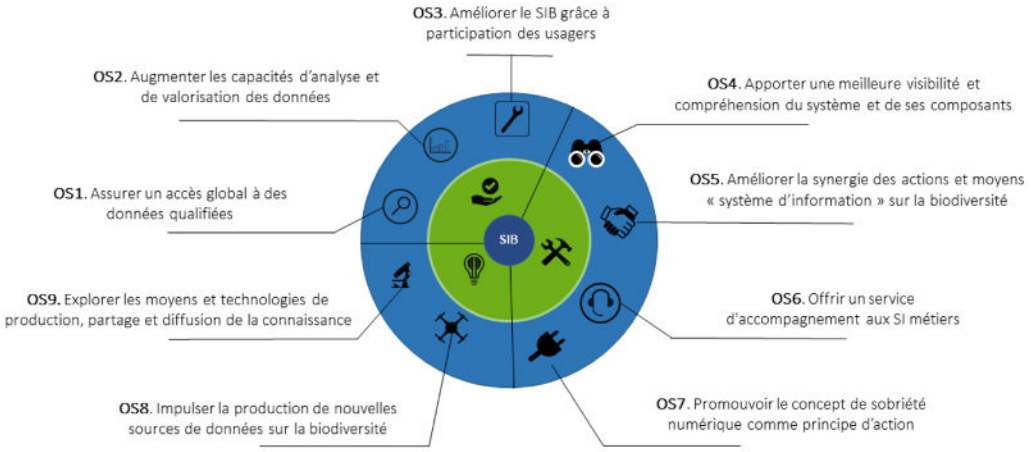

Figure 1. Synthèse des orientations stratégiques du SIB

Ce dispositif vise à fédérer l'ensemble des données issues de 31 politiques publiques en lien avec des enjeux sur la biodiversité, chacune identifiée à travers un système d'information qui lui est propre, appelé "Système d'information métier", dont, par exemple, le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

Le SIB cherche à faire évoluer ces systèmes vers une cohérence commune, pour rendre les données plus accessibles et réutilisables par tous. Les informations que le SIB fédère concernent tous les aspects de la biodiversité :

- son état : l'occurrence, la répartition ou encore le statut de conservation des espèces animales, végétales et fongiques, des habitats et des milieux,
- les pressions et les menaces s'exerçant sur elle,
- les actions menées en faveur de sa préservation et de sa restauration,
- les méthodes et protocoles pour la production et le partage de ces données.

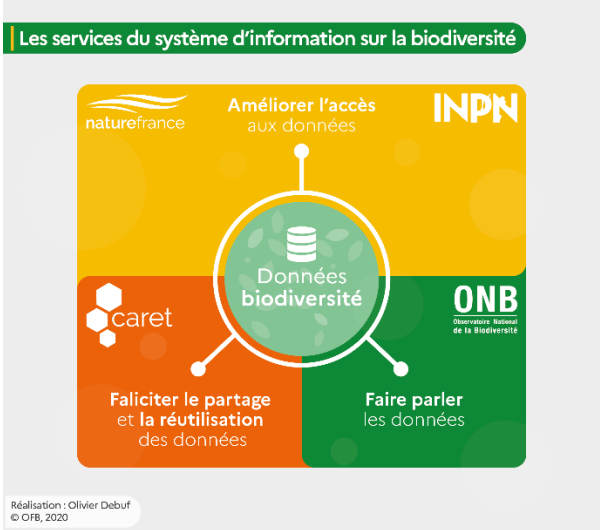

L'objectif du SIB est d'organiser et de proposer un accès public, libre et gratuit à ces données, pour en simplifier et en favoriser l'utilisation. In fine, cet accès facilité à la connaissance permettra de mieux préserver la biodiversité.

Les détails de son organisation (périmètre, gouvernance, services associés) sont définis dans **le Schéma national des données sur la biodiversité (SNDB)**. Le SNDB est le document-cadre officiel du SIB.

b. SINP

Le SINP a ainsi pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Le SINP porte sur l'état actuel ou passé du patrimoine naturel. Il couvre les grandes classes d'information que sont :

- les données d'observation et de suivi
- les données synthétiques
- les données descriptives
- les données de référence
- les métadonnées

Le SINP doit permettre d'améliorer la production, la gestion et la circulation d'informations de qualité en offrant un cadre méthodologique et scientifique de référence. Les connaissances partagées doivent notamment permettre l'élaboration et le suivi des politiques publiques, la mise à disposition des citoyens d'informations suffisantes pour permettre le débat public, de faciliter la prise de décision dans un cadre démocratique, de décloisonner les informations entre autorités publiques, citoyens et acteurs économiques et de permettre les rapportages correspondant aux engagements européens et internationaux.

Le SINP est un dispositif décentralisé qui privilégie l'échelon régional comme niveau de mise en réseau des acteurs et d'animations locales. Il s'appuie sur des producteurs de données (indépendants ou organisés en réseau) dont les travaux sont d'emprises géographiques diverses (du plus local jusqu'au niveau international)

Le schéma métier du SINP est publié par décision du 30 août 2022 (abrogation du protocole de 2017).

iii. Indicateur

a. ONB

L'Observatoire national de la biodiversité (ONB) a été créé en application de l'article 25 de la loi dite « Grenelle I ». Son rôle est de changer la perception des enjeux sur la crise de la biodiversité, d'en qualifier les causes et les

conséquences à l'échelle nationale, et de suivre la prise en compte du problème par la société. Il est donc responsable du suivi des effets de la SNB.

Pour cela, l'ONB traduit les orientations stratégiques et les objectifs de la SNB en question pour lesquelles des indicateurs peuvent être imaginés. Il organise notamment le choix, la construction et la production d'indicateurs de suivi des effets de la SNB 2011-2020, des politiques, et des comportements, sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines. Ceux-ci visent un pilotage efficace des politiques ainsi qu'une source de débat démocratique sur les enjeux de biodiversité

Ces indicateurs font l'objet d'un processus d'évaluation par des experts scientifiques indépendants. Ce processus a été développé et sa mise en œuvre est coordonnée par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB). Cette évaluation a pour but d'analyser pour les indicateurs publiés par l'ONB : leur pertinence scientifique, leur comportement au regard des caractéristiques des jeux de données et les biais pouvant apparaître dans leur construction ou leur calcul.

Cette évaluation porte sur plusieurs aspects :

- le choix de l'indicateur par rapport à l'objectif souhaité de description d'une situation et de son évolution (sa pertinence) ;
- la méthode de calcul de l'indicateur (sa construction, les choix de pondération, etc.) ;
- les conditions d'application de l'indicateur (par exemple à quelles échelles) ;
- les biais qui peuvent influencer la valeur de l'indicateur (robustesse et précision) ;
- les limites d'interprétation de l'indicateur (concepts de fiabilité et de sensibilité).

b. Schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre 2023-2025

Le futur programme de surveillance de la biodiversité terrestre est un dispositif opérationnel qui s'inscrit sur le long terme, destiné à répondre aux questions posées par les politiques publiques et la société. Ce programme concourt à ce que chacun puisse disposer d'informations fiables et actualisées pour suivre l'état de la biodiversité et des pressions qui pèsent sur elle, et évaluer les résultats des efforts déployés. Cette évaluation sert à orienter les actions des pouvoirs publics et plus globalement de la société, de façon à les rendre les plus efficaces possible. Il s'agit de mettre en place « Une surveillance coordonnée pour l'action ».

c. Planification écologique

La planification écologique a pour objectif de réussir une transition écologique et suivre une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de pression sur notre biodiversité, et de meilleure gestion de nos ressources. Pour ce faire elle est organisée en 6 familles d'actions. La famille d'actions 3 a pour ambition de mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. L'ensemble des mesures à mettre en œuvre dans ce cadre est en cours de définition. L'Agence s'assurera que son volet connaissance rends compte de cette planification.

iv. UICN France

Suivant la dynamique internationale et nationale, les collectivités territoriales se sont également mobilisées et ont peu à peu été reconnues comme des acteurs essentiels contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité mondiale. Elles interviennent à l'échelle locale qui est celle de l'action, sont au cœur de l'aménagement et du développement des territoires, et entretiennent des relations étroites avec les gestionnaires et les usagers du patrimoine naturel. A ce titre Le comité Français de l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) a souhaité rédiger un document à destination des collectivités territoriales dans une démarche d'amélioration continue, des outils d'aide à la décision et de suivi-évaluation des politiques en faveur de la biodiversité notamment à travers des jeux d'indicateurs

Le document « Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : Cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires » vise à identifier un jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité adaptés aux échelons infranationaux, en premier lieu régional, en se fondant sur les indicateurs existants, et notamment sur l'Indice de Singapour.

Grâce à ce jeu de référence, les régions disposent d'un outil commun d'auto-évaluation, leur permettant de dresser un portrait synthétique de la biodiversité sur leur territoire et de leur implication en sa faveur. Le questionnement stratégique proposé par l'UICN France pour structurer les indicateurs de biodiversité se base notamment sur le modèle DPSIR.

Proposé par l'institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas, le cadre analytique DPSIR remplace peu à peu le modèle PSR dont il est issu. Il a notamment été adopté depuis 1998 par l'AEE pour ses rapports sur l'état de l'environnement en Europe ainsi que pour son corps central d'indicateurs.

Dans le cadre DPSIR, des Forces motrices (D) induisent des Pressions (P) sur l'environnement, dégradant ainsi son Etat (E) et ayant des Impacts (I) sur la société (notamment sur les services rendus par les écosystèmes), la conduisant à formuler et mettre en œuvre des Réponses (R) pouvant s'adresser à n'importe quelle autre partie du système.

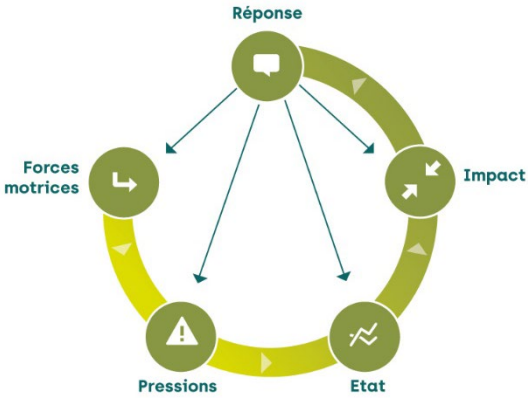

D. Niveau régional

i. Stratégie et Schéma :

a. Stratégie Régionale de la Biodiversité

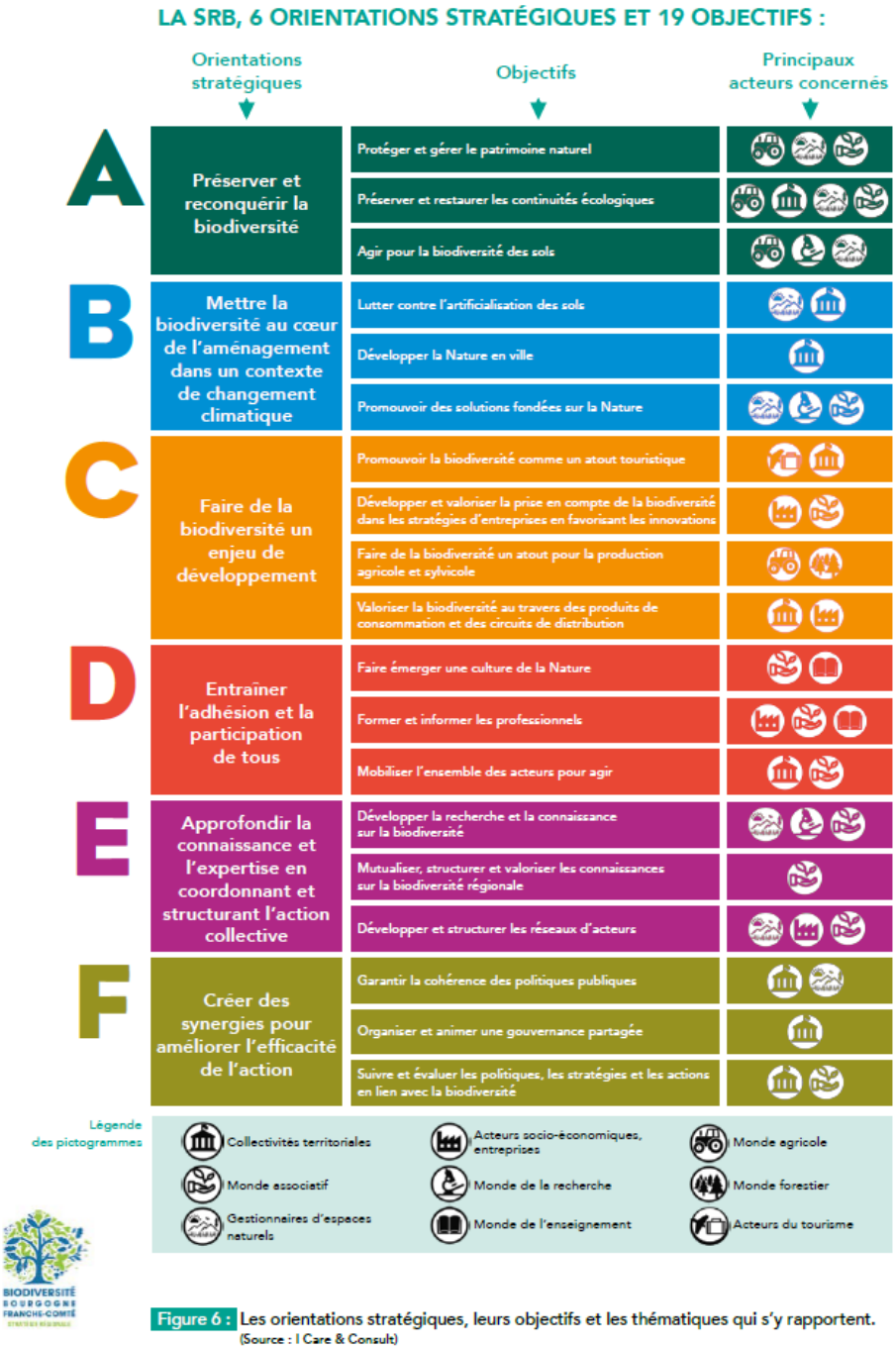

Figure 6 : Les orientations stratégiques, leurs objectifs et les thématiques qui s'y rapportent.
(Source : I Care & Consult)

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020 – 2030 est le cadre de référence en Bourgogne-Franche-Comté pour agir en faveur de la biodiversité. Elle définit des enjeux partagés de préservation, indique les grandes orientations stratégiques pour donner le cap et coordonner l'action régionale. Elle décline ces 6 orientations

stratégiques en 19 objectifs. Elle s'inscrit dans un cadre plus large en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan National Biodiversité ou encore les Objectifs d'Aïchi. La SRB s'articule avec le SRADDET et doit également renforcer la cohérence et la complémentarité entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires.

b. -SRADDET (FG)

Le SRADDET Ici 2050 fixe un cadre nouveau pour la planification régionale. Issu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, c'est un schéma :

- STRATÉGIQUE, il répond aux problématiques actuelles de la Bourgogne-Franche-Comté et adapte l'action publique aux enjeux contemporains et à venir en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, d'énergie, de mobilité, de gestion des déchets ainsi que d'équité sociale et territoriale ;
- PROSPECTIF, il fixe des objectifs de moyen et de longs termes avec un cap à horizon 2050 ;
- INTÉGRATEUR, il facilite l'application des différentes lois et documents cadres ;
- SOUPLE, il offre un cadre qui ne freine pas les collectivités dans la gestion de leur territoire ;
- CONCERTÉ GRÂCE À UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE PARTAGÉ, il oriente et sécurise les collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents de planification ;

PRESCRIPTIF, il s'impose aux documents locaux de planification dans un rapport de prise en compte pour les objectifs du rapport, et dans un rapport de compatibilité pour les règles du fascicule des règles générales.

c. Stratégie régionale de la connaissance

La Stratégie Régionale de la Connaissance en Bourgogne-Franche-Comté a été définie entre l'Etat, la Région et l'INSEE en 2018.

L'objectif est de :

- Construire avec les partenaires un pilotage coordonnée de la production régionale de la connaissance (données et études)
- Mettre en réseau les acteurs de la connaissance
- Développer un point commun d'accès aux données et aux études produites en Bourgogne-Franche-Comté

ii. Données et indicateurs : Feuille de route de l'ARB

La feuille de route de l'ARB propose des pistes de travail pour le volet connaissance de l'Agence :

- Fonctionnement : L'ARB prévoit d'accompagner les partenaires et les collectivités dans leurs projets de préservation de la biodiversité, tout en assurant une activité courante de la
- Communication : l'Agence souhaite sensibiliser le public à la biodiversité en proposant des mises à jour régulières du livret de 100 chiffres sur la biodiversité, des propositions pédagogiques interactives
- Piste de réflexion : L'ARB souhaite participer à améliorer la coordination de l'acquisition de connaissances en participant à une stratégie collective régionale sur la biodiversité. L'Agence veut également mettre en place des indicateurs biodiversité en lien avec diverses thématiques telles que la santé, le climat, la socio-économie et la ville..

E. Niveau Infrarégional

La feuille de route doit également prendre en considération les différentes politiques départementales et celles des collectivités locales pour proposer des outils adaptés aux objectifs de préservation de la biodiversité à toutes les échelles.